



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

établissements

Question orale n° 1743

Texte de la question

M. Albert Facon appelle l'attention de Mme la ministre déléguée à la famille, à l'enfance et aux personnes handicapées sur les inquiétudes exprimées par de nombreux organismes gestionnaires d'établissements médico-sociaux du Pas-de-Calais. Aujourd'hui, 4 000 enfants, adolescents et adultes handicapés ne peuvent être accueillis en raison d'un manque de structures adaptées et d'une insuffisance de moyens humains et budgétaires. En ce qui concerne le secteur enfance, 500 enfants et adolescents sont, soit en attente d'un accueil, soit ne bénéficient pas d'un accueil adapté. La moyenne nationale est de 3 IRP (instituts de rééducation psychothérapique) par département. On compte 6 IRP dans le Nord pour un seul autorisé dans le Pas-de-Calais. Les conséquences de ce déficit en places d'accueil sur le Pas-de-Calais sont le maintien en IME (instituts médico-sociaux) ou l'orientation vers la Belgique. Concernant le secteur adultes handicapés, les listes d'attente sont considérables (plus de 2 000 personnes en attente d'une place). Cette attente est due au faible nombre de places créées et au contexte socio-économique départemental. Elle provoque le maintien dans les familles ou l'accueil au sein d'établissements non adaptés, et entraîne la perte des acquis et des apprentissages réalisés en IME. Il souhaiterait connaître les mesures qu'elle envisage de prendre pour pallier cette situation inadmissible.

Texte de la réponse

capacités d'accueil
des établissements pour handicapés
dans le pas-de-calais

M. le président. M. Albert Facon a présenté une question, n° 1743, ainsi rédigée :

« M. Albert Facon appelle l'attention de Mme la ministre déléguée à la famille, à l'enfance et aux personnes handicapées sur les inquiétudes exprimées par de nombreux organismes gestionnaires d'établissements médico-sociaux du Pas-de-Calais. Aujourd'hui, 4 000 enfants, adolescents et adultes handicapés ne peuvent être accueillis en raison d'un manque de structures adaptées et d'une insuffisance de moyens humains et budgétaires. En ce qui concerne le secteur enfance, 500 enfants et adolescents sont, soit en attente d'un accueil, soit ne bénéficient pas d'un accueil adapté. La moyenne nationale est de 3 IRP (instituts de rééducation psychothérapique) par département. On compte 6 IRP dans le Nord pour un seul autorisé dans le Pas-de-Calais. Les conséquences de ce déficit en places d'accueil dans le Pas-de-Calais sont le maintien en IME (instituts médico-sociaux) ou l'orientation vers la Belgique. Concernant le secteur adultes handicapés, les listes d'attente sont considérables (plus de 2 000 personnes en attente d'une place). Cette attente est due au faible nombre de places créées et au contexte socio-économique départemental. Elle provoque le maintien dans les familles ou l'accueil au sein d'établissements non adaptés, et entraîne la perte des acquis et des apprentissages

réalisés en IME. Il souhaiterait connaître les mesures qu'elle envisage de prendre pour pallier cette situation inadmissible. »

La parole est à M. Albert Facon, pour exposer sa question.

M. Albert Facon. Monsieur le ministre délégué à la santé, je souhaite appeler votre attention et celle de Mme Ségolène Royal sur les inquiétudes exprimées par de nombreux organismes gestionnaires d'établissements médico-sociaux du Pas-de-Calais au regard des carences qu'accuse notre département dans le domaine de l'accueil des personnes handicapées.

Cette situation dure depuis de nombreuses années.

Actuellement, 4 000 enfants, adolescents et adultes handicapés ne peuvent être accueillis en raison d'un manque de structures adaptées et d'une insuffisance de moyens humains et budgétaires.

Dans le secteur de l'enfance, 500 enfants et adolescents sont en attente d'un accueil ou ne bénéficient pas d'un accueil adapté. La moyenne nationale est de trois instituts de rééducation psychothérapique par département. On compte six IRP dans le Nord pour un seul autorisé dans le Pas-de-Calais. Les conséquences de ce déficit en places d'accueil dans le département sont le maintien en institut médico-social ou l'orientation vers la Belgique. Dans le secteur des adultes handicapés, les listes d'attente sont considérables. Plus de 2 000 personnes sont à la recherche d'une place. Cette situation est due au faible nombre de places créées et au contexte socio-économique du département ; elle provoque le maintien dans les familles ou l'accueil au sein d'établissements non adaptés et entraîne la perte des acquis et des apprentissages réalisés en IME. Pour résorber cette liste d'attente, il faudrait quarante-cinq ans au rythme actuel des créations. Je signale qu'en 2001 nous avons obtenu dix-huit places en CAT.

Monsieur le ministre, quelles mesures envisagez-vous de prendre pour pallier cette situation inadmissible, surtout dans un département comme le Pas-de-Calais où la situation économique est encore très difficile. Tous les députés du Pas-de-Calais se joignent à ma question, en particulier Marcel Cabiddu, qui devait également vous interroger à ce sujet.

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à la santé.

M. Bernard Kouchner, ministre délégué à la santé. Monsieur le député, vous avez appelé l'attention de Mme Ségolène Royal sur la situation des structures accueillant des personnes handicapées dans le département du Pas-de-Calais. Sa réponse portera sur les établissements financés par l'assurance maladie et par l'Etat, sachant que les foyers de vie, les foyers occupationnels et les foyers d'hébergement relèvent des conseils généraux. Afin d'inscrire l'effort d'augmentation des capacités d'accueil en faveur des personnes handicapées dans la durée et de fixer les perspectives pour le secteur, le Gouvernement a engagé un plan pluriannuel de création de places pour adultes handicapés pour la période 1999-2003. Ce programme aura permis, d'ici à l'an prochain, un développement important des capacités d'accueil des établissements grâce à la création de 8 500 places en centre d'aide par le travail, de 5 500 places nouvelles en maison d'accueil spécialisé et en foyer à double tarification, et de 2 500 places en atelier protégé.

Dans ce cadre, le département du Pas-de-Calais a déjà bénéficié, à ce jour, de la création de 68 places en centre d'aide par le travail : 26 en 1999, 24 en 2000 et 18 en 2001. Cet effort sera poursuivi en 2002 et 2003. S'agissant des maisons d'accueil spécialisé et des foyers à double tarification, 2,2 millions d'euros ont été attribués au département, permettant la création de 113 places entre 1999 et 2002.

Ce programme a été complété et renforcé par les mesures nouvelles du plan triennal 2001-2003 en direction des personnes les plus lourdement handicapées et du développement de la vie autonome. Ainsi, les crédits attribués au département du Pas-de-Calais permettent-ils la création de 277 places pour les autistes, les traumatisés crâniens, les enfants et adolescents polyhandicapés et les services d'éducation spéciale et de soins

à domicile.

J'ajoute que, pour faire suite à votre demande, un nouveau centre d'aide médico-sociale précoce a été créé en 2001 à Boulogne-sur-Mer, pour un crédit annuel de 320 000 euros.

De plus, 20 postes supplémentaires d'auxiliaire de vie et 15 postes d'auxiliaire de vie scolaire sont attribués au département au titre de l'année 2002.

Enfin, une enveloppe supplémentaire de 20 millions d'euros de crédits d'assurance maladie est prévue en 2002 dans le cadre de l'ONDAM. Ces crédits seront consacrés à la création de places supplémentaires destinées aux personnes autistes, polyhandicapées et traumatisées crâniennes. La répartition de l'enveloppe sera réalisée sur la base d'un appel d'offres national, dans le cadre duquel les propositions de la région Nord - Pas-de-Calais seront naturellement examinées.

Le Gouvernement est bien conscient que la situation sociale du Pas-de-Calais, en général, et l'importance des listes d'attente pour l'accès aux établissements pour personnes handicapées, en particulier, justifient la poursuite des efforts déjà menés en matière de création de places dans ce département. Notre volonté est de procéder progressivement à un rééquilibrage des taux d'équipement médico-sociaux en veillant prioritairement à améliorer l'offre de places des départements les moins bien équipés, comme nous l'avons déjà fait en matière de santé publique. C'est un long processus, mais nous poursuivons les efforts entrepris depuis quatre ans. Cela dit, je comprends votre impatience.

M. le président. La parole est à M. Albert Facon.

M. Albert Facon. Je vous remercie de votre réponse, monsieur le ministre. A vous entendre, on ne peut qu'admettre que les crédits alloués sont importants.

M. le ministre délégué à la santé. En effet.

M. Albert Facon. Je vous sais gré de prendre en compte la situation sociale et économique de notre département, mais nous souhaitons aller encore plus vite car on ne peut pas accepter - Jean-Pierre Kucheida vous le confirmer - que des enfants soient placés en Belgique et que leurs parents, qui n'ont pas beaucoup de revenus, ne puissent plus jamais les voir.

M. le président. L'ordre du jours prévoit maintenant la question de M. Marcel Cabiddu à Mme la ministre déléguée à la famille, à l'enfance et aux personnes handicapées. Mais, comme l'a indiqué M. Facon, son auteur est absent et n'a pas désigné de collègue pour le suppléer. La question ne sera donc pas appelée.

Données clés

Auteur : [M. Albert Facon](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (14^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1743

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : famille, enfance et personnes handicapées

Ministère attributaire : famille, enfance et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 février 2002, page 785

Réponse publiée le : 20 février 2002, page 1430

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 18 février 2002